

# Sélection Jeunes

## 1<sup>er</sup> Regroupement

Catégories : Jeunes 1 / Jeunes 2 / Jeunes 3

Nombre de nageurs sélectionnés : 7 par année d'âge soit au total 21 filles et 21 garçons

Critère de sélection : ranking sur le 100 mètres 4 N (date limite le 22/01/2018)

Date : 04/02                                      Lieu : à préciser                                      Horaires : 14h

Le matin, les entraîneurs des nageurs sélectionnés seront conviés à un débat autour de la thématique des phases non nagées (les départs, coulées les virages) et l'importance de la posture projectile

## 2<sup>ème</sup> Regroupement

Catégories : Jeunes 1 / Jeunes 2 / Jeunes 3

Nombre de nageurs sélectionnés : 5 par année d'âge soit au total 15 filles et 15 garçons

Critère de sélection : ranking sur le classement du Natathlon jeunes (date limite le 27/03/2018)

Date : Samedi 31/03/18 et dimanche 01/04/18 à Aix les bains (bassin 50) & Lundi 2/04/2018 au meeting d'Annecy

Le samedi et le dimanche, les nageurs s'entraîneront en bassin de 50 mètres à Aix les bains.

L'objectif est de créer une cohésion de groupe entre les nageurs et avec les entraîneurs de sélections.

Les entraînements seront basés sur des thématiques choisis par les entraîneurs de sélections au regard du 1<sup>er</sup> regroupement.

Le lundi 02 Avril, les sélectionnés participeront au meeting d'Annecy.

# Coupe des départements

Catégories : Filles Jeunes 1 et moins / Garçons Jeunes 2 et moins

Nombre de nageurs sélectionnés : 10 Filles (+1 remplaçante) / 10 Garçons (+1 Remplaçant)

Critère de sélection : ranking sur le classement du Natathlon jeunes (date limite le 28/05/2018)

Date : Samedi 16 et Dimanche 17 Juin à Vichy

Les équipes sont mixtes (5 filles + 5 Garçons). Le comité du Rhône présentera 2 équipes.

**Rappel du règlement :**

Suivant l'article 38.1 du règlement intérieur de la F.F.N. :

**“Tout nageur de la Fédération sélectionné pour faire partie d'une équipe officielle et qui déclare forfait moins de huit jours pleins avant la date fixée pour la réunion, peut être l'objet d'une pénalité fixée par l'organisme disciplinaire compétent.**

**En tout état de cause, le nageur sélectionné déclarant forfait devra fournir des explications concernant son absence. Il ne pourra participer à aucune épreuve officielle, interclubs ou privée ayant lieu soit le jour de l'épreuve pour laquelle ce nageur avait été sélectionné, soit pendant l'un des huit jours précédant cette épreuve, soit pendant l'un des trois jours qui la suivent.”**